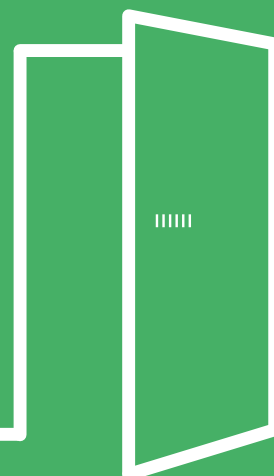




LYON **VILLE** HOSPITALIÈRE



POUR UN MEILLEUR ACCUEIL
DES PERSONNES EN SITUATION
DE MIGRATION

Plan d'action 2022-2026

INTRODUCTION

DEPUIS DES SIÈCLES, LA RÉGION LYONNAISE EST UNE TERRE D'IMMIGRATION.

Des traces archéologiques montrent que déjà, bien avant l'arrivée des Romains et la création de Lugdunum, des populations venues parfois de loin ont séjourné sur le territoire rhônalpin. Des paysages urbains à l'architecture, de l'industrie aux œuvres artistiques, des noms de lieux aux expressions locales, des recettes de cuisine aux histoires transmises dans les familles, les mouvements de populations depuis tous les continents ont façonné notre ville.

Pour nous, élu.es de la Ville de Lyon, la question des migrations amène celle de l'accueil et de la place faite aux personnes venues d'autres pays. Le positionnement que nous avons à assumer ne concerne pas tant l'acceptation ou non du phénomène migratoire, puisque celui-ci a toujours existé et existera toujours. Et que toutes réactions d'hostilité et de fermeture, aussi violentes soient-elles, n'arrêteront pas la recherche de liberté, d'égalité, de sécurité et d'avenir qui pousse les êtres humains à franchir les frontières.

Dans un contexte national et international marqué par des logiques sécuritaires et de contrôle des flux, par la violence des conditions d'accueil et des parcours administratifs, l'hospitalité est un choix : celui de la solidarité, de la dignité, de la responsabilité collective, du respect des engagements internationaux. Il est le fruit d'une histoire qui continue de s'exprimer chaque jour avec les habitantes et les habitants et au sein de nombreuses associations, très actives à Lyon et dans la métropole. Il est aussi la conviction que la notion même d'hospitalité est la promesse d'une société plus riche et plus ouverte.

Notre engagement pour l'hospitalité s'est notamment traduit en décembre 2020, par l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), espace de ressources, de réflexions, d'initiatives entre collectivités territoriales, et de production de plaidoyer pour porter une autre politique de l'accueil auprès de l'Etat. Une démarche comme celle de l'ANVITA met en avant le rôle essentiel des villes pour écrire un récit de l'accueil qui soit différent de celui des frontières, des chiffres, des catégories qui définissent la légitimité ou non de la présence des personnes sur nos territoires.

Dans sa dimension d'action publique, l'hospitalité demande à regarder différemment les personnes en situation de migration, en les faisant passer d'*objets* des politiques migratoires à *sujets* de droit, dotés de droits fondamentaux - civils, politiques, sociaux, économiques, culturels - inscrits dans les conventions internationales pour les droits humains, rappelant ainsi qu'être "sans-papiers" ne veut pas dire être "sans-droits".

L'hospitalité cherche à créer des marges de manœuvre au-delà des statuts administratifs. Agir à l'échelle de notre ville signifie réinscrire les parcours migratoires dans des logiques de liens, de proximité, de socialisation au sein des quartiers et lieux de vie lyonnais.





Cela implique non seulement de développer de meilleures conditions d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant.es, mais aussi de faciliter leur participation à la vie sociale, économique et citoyenne de notre ville. Cela implique également de penser les réponses aux besoins et aux difficultés liés à la situation de migration, à la violence psychique et physique des parcours, à l'absence de logement, à la perte de repères, aux barrières d'une langue que l'on ne connaît pas, à l'éloignement des proches, à l'inactivité subie... Penser l'hospitalité, c'est enfin en penser la suite, en créant les conditions de l'autonomie et de l'inclusion, qui permettent aux personnes de se projeter et de se construire un avenir, pour elles et leur famille.

Ce plan d'action est le fruit d'un travail collectif, auquel ont contribué les agent.es de la collectivité et de nombreux acteurs de la société civile, qui ont apporté leurs compétences et leur connaissance des besoins du terrain. Il présente la manière dont la Ville de Lyon souhaite faire vivre l'hospitalité dans ses politiques publiques, au sein de ses services et de ses équipements.

EN FILIGRANE, DEUX DIMENSIONS FORTES, INDISSOCIABLES L'UNE DE L'AUTRE, SE DÉGAGENT :

- La première relève de l'engagement pour l'effectivité des droits et la non-discrimination, en levant les freins que les personnes rencontrent pour faire valoir leurs droits fondamentaux et en concevant des réponses adaptées à leurs besoins.
- La seconde, de l'engagement pour une citoyenneté locale, déjà au cœur du mandat de l'équipe municipale, qui reconnaît la présence de toute personne installée sur notre territoire, arrivant à Lyon ou y vivant déjà, en rendant nos services publics plus accessibles et en favorisant la contribution de toutes et tous à la vie citoyenne locale.

En tant que collectivité territoriale, la Ville de Lyon ne dispose pas de toutes les marges de manœuvre pour modifier en profondeur l'accueil réservé aux personnes en situation de migration. Des questions essentielles, comme l'accès à un logement et au travail restent fortement dépendantes du statut administratif, qu'il ne nous appartient évidemment pas de délivrer. Les conditions de l'accueil sont de la responsabilité d'une pluralité d'acteurs. Mais au niveau de notre action municipale, nous avons des ressources pour faire bouger les lignes, nous avons des partenariats à construire, des réponses communes à imaginer, des forces vives à mobiliser, afin de répondre présent chaque fois que nous le pouvons. Et de faire vivre, dans notre ville, une culture commune de l'hospitalité.

Grégory Doucet,
Maire de Lyon

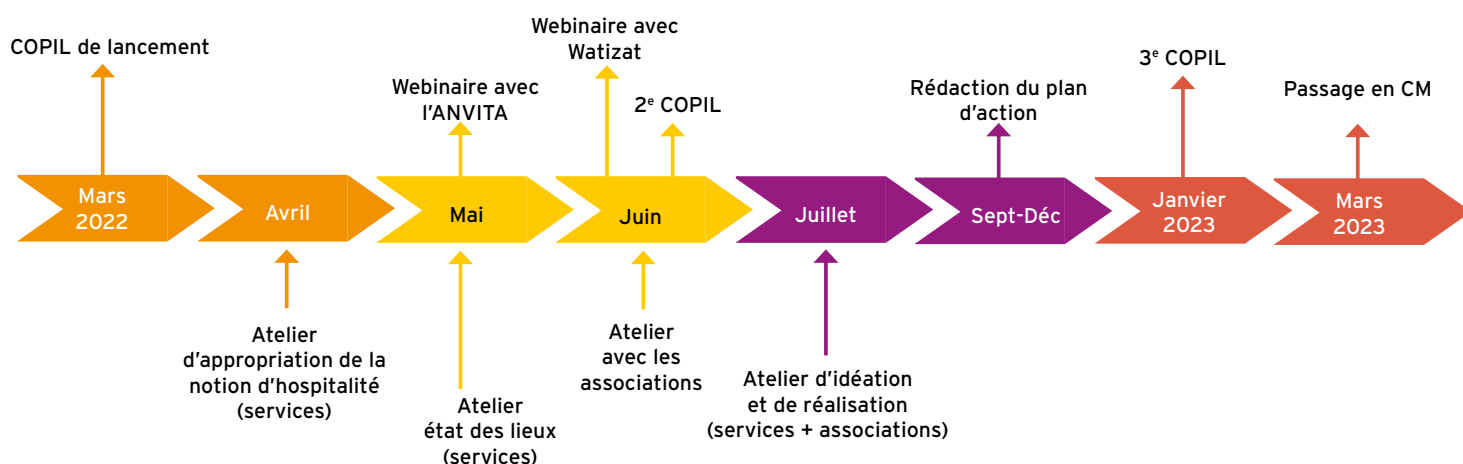
Sylvie Tomic,
adjointe à l'accueil, l'hospitalité et au
tourisme responsable



NOTRE MÉTHODOLOGIE

Les travaux autour de l'élaboration du plan d'action ont démarré à l'été 2020, avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Sylvie Tomic, adjointe en charge de l'accueil, de l'hospitalité et du tourisme responsable, a mené une série d'entretiens avec les associations du territoire œuvrant dans le champ de l'hospitalité et du soutien aux populations en situation de migration, ainsi qu'avec les différentes directions de la Ville concernées. Sur la base de ce premier état des lieux des ressources et des besoins, un plan d'orientations stratégiques a été rédigé, validé par l'exécutif municipal en juin 2021, et présenté aux partenaires associatifs en octobre 2021.

A partir de début 2022, la mission égalité et hospitalité a réuni différentes directions et services de la collectivité afin de travailler en transversalité sur l'élaboration et la structuration d'un plan d'action opérationnel. Des ateliers de travail et des entretiens dans les directions et avec les élu.es concernés, ont été organisés afin de couvrir l'ensemble des champs d'intervention de la Ville (l'action sociale, l'éducation, la petite enfance, la démocratie participative, le logement, la santé, ...). Le lien avec les partenaires associatifs, qui ont été associés à deux ateliers, a été maintenu durant cette phase. Deux webinaires ont aussi été organisés, afin d'alimenter la réflexion et de partager les bonnes pratiques.

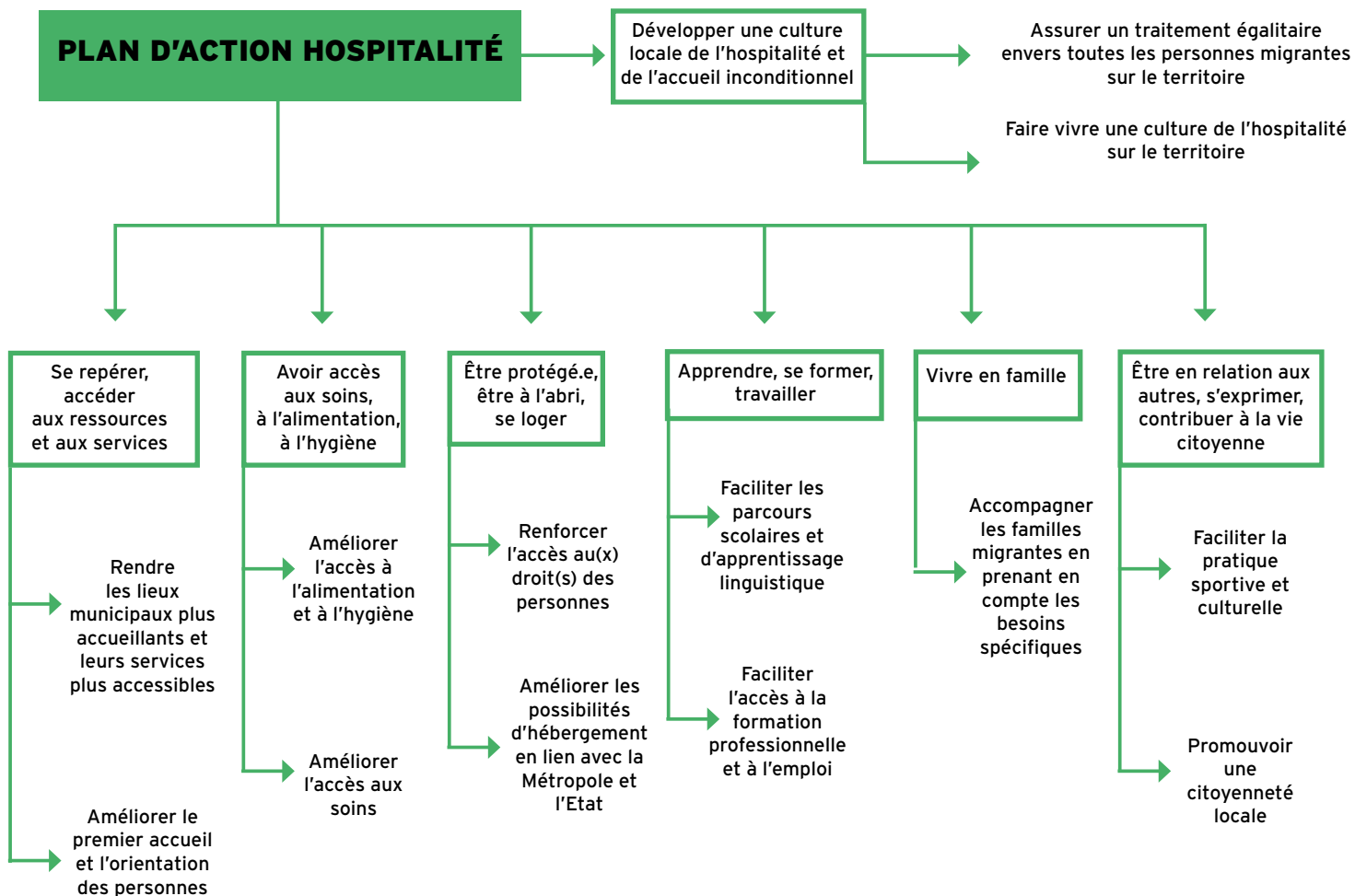


L'approche participative qui a permis d'aboutir à ce plan d'action continuera d'animer la thématique de l'hospitalité sur le territoire et au sein des services de la Ville qui travailleront en lien avec les associations, la Métropole, l'Etat, des communes voisines, et dans l'échange avec d'autres territoires à travers l'ANVITA.

Vue d'ensemble

Le schéma ci-dessous présente l'architecture globale du plan d'action, organisé autour de sept grands enjeux, chacun rattaché à un ou plusieurs objectifs stratégiques.

Le premier enjeu est transversal : il concerne le développement d'une culture commune de l'hospitalité et de l'accueil inconditionnel sur le territoire, en associant l'ensemble des citoyen.nes. Les six autres enjeux ciblent six "familles" de besoins identifiés dans les parcours des personnes en situation de migration. La logique qui sous-tend ce schéma est celle de la prise en compte des besoins dans leur globalité, sans les hiérarchiser ni les inscrire dans un ordre pré-établi, en considérant que chaque situation est spécifique.



ENJEU TRANSVERSAL

Développer une culture locale de l'hospitalité et de l'accueil inconditionnel

Le pays d'origine, la situation administrative conditionnent l'accès à un certain nombre de droits et de services, mais aussi les perceptions que l'on peut avoir de la personne qui arrive. Pouvoir assurer un accueil égal dans les services publics et pouvoir apporter des réponses aux besoins d'accompagnement à toute personne, d'où qu'elle vienne, quels que soient son statut et les raisons de sa présence, s'inscrivent dans les principes premiers qui sont portés par la Ville de Lyon.

Rechercher les conditions de l'hospitalité sur un territoire, c'est aussi en partager les contours et l'engagement avec les habitantes et les habitants. C'est participer à l'écriture d'un récit positif de l'accueil, loin des discours anxiogènes qui agitent les peurs et les menaces. La Ville de Lyon peut s'appuyer pour cela, sur un réseau associatif dynamique, porteur de nombreuses initiatives, avec lequel des partenariats solides ont été noués, et qui fait vivre au quotidien l'hospitalité sur le territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Assurer un traitement égalitaire envers toutes les personnes migrantes sur le territoire

Action 1

Poursuivre l'accueil inconditionnel des personnes dans les équipements de la Ville

Dans plusieurs de ses services publics, la Ville de Lyon pratique l'accueil inconditionnel, sans tenir compte du statut administratif des personnes, comme aux bains-douches municipaux Delessert situés dans le 7^e arrondissement (plus de 27 000 personnes reçues en 2021), au restaurant social "La Tablee des Gones" dans le 3^e arrondissement (plus de 32 000 repas servis en 2021) ou encore pour les domiciliations effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Action 2

Poursuivre l'accompagnement social sur la place Gabriel Péri

Le secteur Gabriel Péri est historiquement un lieu d'accueil des personnes migrantes, un lieu de sociabilité et d'échange, mais qui rencontre aussi certaines difficultés liées à des faits de délinquance et de trafic de stupéfiants. La signature de la convention entre l'Etat, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon en octobre 2022, a permis le déploiement d'actions spécifiques (accompagnement dans la recherche d'emploi, cours de FLE, etc.) et la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire médico-sociale qui réalise des maraudes auprès des jeunes en grande difficulté, notamment en matière de santé mentale et d'addictologie.

Action 3

Former les agent.es d'accueil et les professionnel.les de l'action sociale

Des temps de sensibilisation et d'information seront proposés aux agent.es en lien direct avec le public afin de partager un référentiel commun autour de l'accueil. Pour les travailleurs sociaux, des formations spécifiques sur les différents statuts juridiques des personnes et les droits qui s'y rattachent, seront mises en place afin de pouvoir mieux orienter vers les bons dispositifs et faciliter l'accompagnement. Ce volet formation des agent.es figure dans le Contrat Territorial Accueil et Intégration signé avec l'Etat, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne en octobre 2022, et se fera en lien avec le Pacte Relation Usagers de la Ville de Lyon.

Action 4

Prendre en compte les besoins et les violences spécifiques vécues par les femmes migrantes et les personnes LGBT+

Une attention et un soutien particuliers seront apportés aux associations qui prennent en compte les besoins et les violences spécifiques vécues par les personnes LGBT+ et les femmes en situation de migration.

Action 5

Mener un plaidoyer auprès de l'Etat sur l'accueil des migrant.es et l'effectivité de leurs droits

Afin de défendre un accueil digne des personnes migrantes, la Ville de Lyon s'engage à porter politiquement la question de l'hospitalité, en s'appuyant notamment sur les réalisations locales. Le plaidoyer sera conçu en lien avec l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, et d'autres collectivités adhérentes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Faire vivre une culture de l'hospitalité sur le territoire

Action 6

Mettre en place un lieu d'accueil identifié pour les personnes primo-arrivantes

La Ville souhaite se doter d'un lieu spécifiquement dédié au premier accueil des personnes arrivant sur le territoire, qui sera conçu à la fois comme un point d'information et d'orientation, mais aussi comme un espace de répit et de rencontres. Ce lieu, dont les contours restent à définir, pourrait accueillir des permanences juridiques, des cours de langues, une programmation et des activités culturelles.

Action 7

Créer un observatoire des migrations à Lyon

Des données sur les profils et les situations des personnes migrantes sur le territoire sont collectées par différents services de la Ville (CCAS, Éducation, Direction du Développement Territorial...), les partenaires institutionnels et les associations. La création d'un observatoire permettra de compiler, de croiser et d'analyser ces données, afin d'avoir une connaissance plus fine des réalités migratoires sur notre territoire, et ainsi d'enrichir et de mieux calibrer les réponses aux besoins.

Action 8

Porter régulièrement des événements autour de l'hospitalité en coopération avec le tissu associatif

De nombreuses actions d'information et de sensibilisation sont portées sur le territoire par les associations et la Ville de Lyon. En 2021, en partenariat avec la Métropole et la Ville de Villeurbanne, la première édition de la Semaine de l'Hospitalité a été organisée rassemblant près d'une centaine d'événements sur tout le territoire. La Ville de Lyon continuera à soutenir et à organiser des actions et événementiels pour sensibiliser le grand public à la question des parcours migratoires, de l'accueil et diffuser une culture de l'hospitalité sur le territoire.

Action 9

Développer des actions de valorisation de la diversité culturelle et du patrimoine de la ville lié aux migrations

La reconnaissance de l'égalité de dignité de toutes les cultures est inscrite dans la Charte de Coopération Culturelle 2023-2027 de la Ville de Lyon. Il s'agit de valoriser la diversité des expressions culturelles par l'organisation d'expositions, de soutenir les compagnies étrangères primo-arrivantes ou déjà installées, de favoriser l'interconnaissance, et de reconnaître l'apport et la place des migrations dans l'histoire et la culture de notre ville.

La Ville de Lyon relancera également sa participation au sein du réseau des Cités Interculturelles, porté par le Conseil de l'Europe, pour soutenir la création et l'expression des diversités culturelles.

Action 10

Favoriser le plurilinguisme sur le territoire

La diversité des langues au sein d'un territoire constitue une richesse culturelle, que la Ville souhaite accompagner. Cela passe par l'étoffement de l'offre de livres en langue étrangère, bilingues et en audio bilingues au sein de toutes les bibliothèques et médiathèques de la Ville, en ciblant particulièrement les langues parlées par les personnes présentes à Lyon.

Par ailleurs, la Ville soutiendra des actions innovantes autour de la formation au plurilinguisme, notamment celles réalisées avec les structures de la Cité éducative Lyon 8 (équipements petite enfance, écoles, centres sociaux, lieux accueil parents, médiathèque, ALAE, etc.).

Action 11

Poursuivre les parrainages républicains

Dans le cadre d'une dynamique nationale impulsée par l'ANVITA, la Ville de Lyon organise depuis 2021 dans les mairies d'arrondissement, des cérémonies de parrainages républicains, en lien avec les acteurs associatifs du territoire. Ces temps symboliques, au cours desquels sont délivrés un certificat et une carte de parrainage, témoignent d'un engagement de la municipalité, mais aussi d'habitantes et d'habitants envers des familles, des enfants, des jeunes ou des personnes isolées, quelle que soit leur situation administrative.

Action 12

Poursuivre les actions de médiation avec le voisinage des lieux d'hébergement

Bien accueillir, c'est aussi veiller à ce que le dialogue s'établisse avec les riverain.es des lieux de vie des personnes migrantes, notamment lorsque ceux-ci sont précaires. Le CCAS assure ces actions de médiation en lien avec les mairies d'arrondissement, les bailleurs sociaux et les associations.

Action 13

Soutenir les associations et partenaires oeuvrant à l'accueil et l'accompagnement des personnes migrantes sur le territoire

La Ville de Lyon soutient chaque année les associations présentes sur le territoire lyonnais et œuvrant dans le domaine de l'hospitalité. Ce soutien s'effectue par l'attribution de subventions de fonctionnement, la mise à disposition de locaux ou de moyens de communication.

Action 14

Poursuivre l'accueil de personnes menacées dans leur pays

La Ville de Lyon continuera d'accueillir des défenseur.es des droits humains, intellectuel.les et artistes en danger dans leur pays d'origine en raison de leurs activités, ou ayant besoin de s'éloigner temporairement de leur pays. Ce programme « Lyon Ville refuge », marque l'engagement de la Ville dans la défense des droits humains et des libertés fondamentales.

ENJEU 1

Se repérer, accéder aux ressources et aux services

Les lieux, les structures et les dispositifs qui interviennent dans le champ de l'accueil des personnes en migration sont multiples à Lyon, mais aussi disséminés un peu partout, ce qui complexifie leur identification. Les demandes des personnes peuvent alors s'exprimer ailleurs et se tourner vers des lieux de proximité qui ne sont pas spécifiquement dédiés à l'accompagnement comme les bibliothèques ou les mairies d'arrondissement.

Pour répondre à ces constats, la Ville de Lyon entend agir sur deux dimensions : celle de l'accessibilité de ses services et ressources, et celle du renforcement des capacités des agent.es pour mieux accueillir et orienter vers les bons interlocuteurs.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Rendre les lieux municipaux plus accueillants et leurs services plus accessibles

Action 15

Améliorer la visibilité des services et des ressources de la Ville

Une réflexion globale sera lancée portant à la fois sur le repérage des différents lieux-ressources de la Ville et sur la signalétique au sein de chaque établissement qui permette de repérer facilement les services qui y sont proposés. Ce projet s'appuiera sur les outils déjà existants, notamment le Guide de l'Urgence Sociale de la Ville, qui recense de nombreuses informations utiles (pour se nourrir, se soigner etc.) ainsi que les guides et plateformes à destination des personnes migrantes, réalisés par des associations.

Action 16

Traduire les documents administratifs pour les personnes maîtrisant peu le français

Pour faciliter la compréhension des démarches et l'autonomie des personnes allophones, les formulaires et principaux documents utilisés dans les mairies d'arrondissement, dans les CCAS/MDML, dans les écoles... seront traduits en plusieurs langues, en fonction des besoins.

Action 17

Renforcer l'offre d'interprétariat dans les services publics de la Ville

Toutes les mairies d'arrondissement disposent déjà d'une permanence d'interprétariat d'une demi-journée par semaine. Pour mieux répondre aux besoins, l'offre sera étoffée et la mise en place d'un service accessible par téléphone, en plusieurs langues et à tout moment de la journée, sera étudiée.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Améliorer le premier accueil et l'orientation des personnes

Action 18

Constituer un groupe de référents "hospitalité" issus des différents services de la collectivité

Ce groupe comprendra des agent.es de toutes les directions, établissements et services en contact avec le public. Il permettra d'échanger sur les problématiques rencontrées, d'identifier les besoins non couverts, de partager, mutualiser et d'améliorer les réponses à apporter. Il sera aussi force de proposition pour organiser des événements réguliers à destination de l'ensemble des agent.es de la Ville de Lyon, afin de sensibiliser largement et de diffuser une culture commune de l'hospitalité au sein de la collectivité.

Action 19

Outiller les agent.es pour améliorer l'accueil et l'orientation des publics migrants

Les bibliothèques et médiathèques de la Ville sont des lieux d'accueil de proximité, où les personnes migrantes se rendent souvent, car elles peuvent avoir accès, sans condition, à un ordinateur et à internet, à des prises pour recharger un téléphone, aux toilettes etc. Les mairies d'arrondissement sont aussi des lieux où les personnes viennent pour demander un conseil ou chercher un renseignement. Pour mieux répondre aux premières demandes d'information et faciliter l'orientation des personnes migrantes, des outils (base de connaissance actualisée, diffusion de guides...) seront proposés aux agent.es, en complément des formations spécifiques mises en place (cf. action 3).

ENJEU 2

Avoir accès aux soins, à l'alimentation, à l'hygiène

La précarité matérielle dans les parcours de migration coïncide bien souvent avec les difficultés d'accès à des ressources pour se nourrir et assurer son hygiène. Des études ont montré que la dureté des conditions d'accueil des personnes migrantes a un impact négatif sur la santé physique et mentale des personnes. Et que des réponses spécifiques sont nécessaires notamment en termes de prise en charge psychosociale, de lutte contre les addictions, de santé sexuelle et reproductive.

Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de développer des démarches partenariales et d'aller vers. La Ville de Lyon vise à la fois un renforcement de l'offre de services et l'amélioration de l'accès aux ressources existantes, en coopération avec les autres acteurs du territoire compétents sur ces sujets.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Améliorer l'accès à l'alimentation et à l'hygiène

Action 20

S'appuyer sur le pôle alimentaire de la Ville pour faciliter l'accès à une bonne alimentation

Le restaurant social municipal "La Tablée des Gones", dans le 3e arrondissement, propose, chaque mi de la semaine, des repas chauds aux personnes en situation de grande précarité. Le "Panier des Gones" est une épicerie sociale et solidaire, gérée par le CCAS, accueille des personnes qui sont en attente d'ouverture de leurs droits ou avec des ressources insuffisantes. Sur orientation, elles peuvent bénéficier de produits alimentaires et d'hygiène à prix réduits. Enfin, un tiers-lieu alimentaire complète le pôle alimentaire de la Ville. Des ateliers de cuisine y sont proposés pour permettre notamment aux personnes logées provisoirement à l'hôtel, de pouvoir cuisiner et partager des moments conviviaux.

Action 21

Ouvrir un second pôle hygiène

En plus des bains-douches municipaux Delessert situés dans le 7e arrondissement, la Ville souhaite ouvrir un second pôle hygiène. Des recherches de locaux adaptés sont en cours.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Améliorer l'accès aux soins

Action 22

Développer les dispositifs de santé mentale

Cette action vise à renforcer l'offre d'accompagnement en santé mentale déjà présente sur le territoire : le point écoute adulte, la médiation santé et les actions portées par les associations. Afin de répondre aux besoins importants en matière de santé mentale des personnes migrantes, la Ville travaillera à la mise en place de nouveaux ateliers collectifs en lien avec les associations spécialisées.

Action 23

Développer l'interprétariat dans les points d'écoute adulte et dans les lieux de soins

Les lieux de soins doivent permettre la prise en charge médicale des personnes non francophones, ce qui nécessite de pouvoir se parler et se comprendre. La compréhension du diagnostic et des traitements proposés sont aussi des enjeux essentiels dans la prise en charge. C'est pourquoi la Ville souhaite développer l'interprétariat dans les points écoute adulte - axe qui figure également dans le contrat local de santé 2022-2027 - mais aussi soutenir les partenaires de santé qui en proposent.

Action 24

Développer les actions et l'aller-vers en santé à destination des personnes migrantes

Les événements organisés sur l'espace public - comme "Place à ma santé", dans le 7^e arrondissement, s'adressant spécifiquement aux personnes en situation de migration, seront reconduits.

Des ateliers de santé seront également mis en place au sein de la Maison des Projets, située dans le secteur Gabriel Péri, en lien avec les associations, sur des entrées thématiques spécifiques (santé des femmes...).

Action 25

Proposer des formations spécifiques aux professionnel.les de santé

Des formations spécifiques sur les problématiques globales de santé liées aux parcours de migration seront proposées aux partenaires de terrain, aux infirmières scolaires, ainsi qu'aux professionnels des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

ENJEU 3

Être protégé.e, être à l'abri, se loger

Les situations de précarité administrative, et les difficultés dans un tel contexte à faire valoir ses droits, exposent particulièrement les personnes au non-recours, aux abus et discriminations, voire à l'exploitation et à la violence. Il est nécessaire de mieux accompagner l'accès au(x) droit(s) des personnes les plus vulnérables.

La mise à l'abri inconditionnelle, garantie par le code de l'Action Sociale et des Familles, se heurte à des dispositifs d'hébergement saturés, qui ne permettent pas de répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et aux situations d'urgence sociale. En tant que signataire de la Déclaration des droits des personnes sans-abris, initiée par la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri et la Fondation Abbé Pierre, la Ville de Lyon est engagée dans le développement de solutions d'hébergement alternatives, mais aussi pour assurer l'accès aux droits sociaux et lever les freins qui entravent leur mobilisation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Renforcer l'accès au(x) droit(s) des personnes

Action 26

Développer les permanences juridiques sur le droit des étrangers

Pour soutenir l'offre associative, de nouvelles permanences juridiques portant sur le droit des étrangers seront organisées dans différents lieux de la ville pour informer les personnes selon leur situation et les accompagner dans les démarches administratives et juridiques en vue d'une demande de titre, d'une régularisation, d'un renouvellement, d'un recours ou autre.

Action 27

Développer les permanences d'écrivains publics et d'intervenant.es sociaux.ales

Des permanences d'écrivains publics existent déjà dans certaines bibliothèques et mairies d'arrondissement. L'objectif sera de développer cette offre dans celles qui n'en ont pas, et de proposer des créneaux supplémentaires. Des permanences par des opérateurs sociaux au sein des bibliothèques seront également expérimentées, afin de démultiplier les lieux d'accès aux droits et de lutter contre le non-recours.

Action 28

Réaliser un baromètre du non-recours et créer un bouclier social municipal

La réalisation d'un baromètre du non-recours par le CCAS, en lien avec les opérateurs sociaux, a permis de mieux comprendre la réalité du non-recours sur le territoire (par exemple 71 % des étrangers en situation irrégulière ne demandent pas l'Aide médicale d'Etat). Il aidera à la construction d'un « bouclier municipal » pour améliorer l'accès et l'effectivité des droits sociaux des personnes.

Action 29

Renforcer l'effectivité de la domiciliation

Le nombre de domiciliations opérées par le CCAS est en forte augmentation (3 100 domiciliations en 2021, 4 700 en 2022). Une procédure simplifiée a été mise en place, permettant une amélioration des délais de traitement. Pour s'assurer de l'égalité de traitement, les procédures de domiciliation seront régulièrement partagées de manière à harmoniser les pratiques entre les agents du CCAS et des Maisons de la Métropole de Lyon.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Améliorer les possibilités d'hébergement en lien avec la Métropole et l'Etat

Action 30

Poursuivre la mise à disposition du patrimoine municipal vacant

Face au déficit de places d'hébergement, la Ville continuera, chaque fois qu'elle le peut, de mobiliser son patrimoine vacant - appartements et locaux non occupés - afin d'aider à la mise à l'abri des familles et des mineur.es, notamment dans le cadre du Plan "Zéro enfant à la rue".

Action 31

Amplifier la construction de logements sociaux

L'engagement de la Ville pour l'augmentation du nombre des logements sociaux (objectif de construction de 2 000 logements sociaux par an) vise aussi à fluidifier toute la chaîne du logement et à permettre une sortie plus rapide de l'hébergement intermédiaire. L'objectif sera également d'agir sur les freins qui entravent l'accès au logement social ainsi qu'au parc privé.

Action 32

Soutenir les initiatives d'hébergement citoyen

La Ville soutient les associations qui organisent l'accueil citoyen, coordonnent et accompagnent la rencontre entre accueillant.es et accueilli.es. Le groupe de travail Accueil Citoyen, que la Ville co-anime avec la Métropole de Lyon, permet notamment de mieux faire connaître l'accueil citoyen par des actions de communication, l'organisation d'espaces d'échanges et de réflexions, des temps de sensibilisation et d'information à destination du grand public.

ENJEU 4

Apprendre, se former, travailler

La scolarité, l'apprentissage de la langue, la formation, l'accès à un emploi sont des étapes fondamentales dans le parcours des personnes migrantes. La collectivité, en étant garante du droit inconditionnel à l'inscription scolaire, a un rôle important dans la scolarisation des enfants, à travers notamment la levée des freins financiers et de mobilité pour les familles.

Les personnes en situation de précarité administrative rencontrent de nombreux obstacles pour travailler et percevoir un revenu. Aux freins administratifs s'ajoutent ceux liés à la maîtrise de la langue française, à la non-reconnaissance des compétences et qualifications acquises dans le pays d'origine, aux discriminations vécues.

Pour faciliter les parcours scolaires, d'apprentissage linguistique, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi, la Ville se positionne en coordination et en soutien aux acteurs de terrain, aux initiatives associatives et aux expérimentations de solutions nouvelles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Faciliter les parcours scolaires et d'apprentissage linguistique

Action 33

Aider dans les démarches d'inscription scolaire

Une démarche sera menée afin de veiller à l'harmonisation des pratiques d'inscription scolaire, de renforcer la connaissance des situations des familles en exil par les personnels administratifs, d'informer et d'aider les familles dans les démarches d'inscription scolaire.

Action 34

Continuer à accompagner les familles en grande précarité grâce à l'AIS

L'Aide à l'Intégration Scolaire (AIS) est un dispositif qui permet de répondre à l'obligation d'instruction des enfants et à l'égal accès à l'offre scolaire et périscolaire. Le dispositif, destiné aux familles en grande précarité, permet, entre autre, la prise en charge par la Ville des frais de restauration scolaire des enfants, de l'assurance scolaire et périscolaire, de l'achat de fournitures. La Ville veillera à ce que ce dispositif continue d'être mobilisé par les familles qui en ont besoin.

Action 35

Renforcer le rôle des bibliothèques dans l'apprentissage des langues

Les actions collectives comme les cercles de conversation en bibliothèque permettent de pratiquer le français, tout en rencontrant de nouvelles personnes, francophones et allophones. Ces actions seront renforcées, contribuant ainsi à l'identification des bibliothèques comme lieux d'apprentissage des langues mais aussi de mise à disposition d'autres ressources, numériques notamment.

Action 36

Soutenir le développement des formations linguistiques de proximité

Pour améliorer l'accès à l'offre de formation linguistique, la Ville de Lyon soutient les pôles linguistiques de proximité présents dans les quartiers prioritaires. Ces pôles accueillent, informent, établissent un diagnostic linguistique des niveaux de langue orale, écrite et numérique, pour orienter vers des solutions d'apprentissage de la langue française adaptées aux besoins et au projet professionnel. La Ville apporte également son soutien aux acteurs de terrain et aux associations qui proposent des ateliers d'apprentissage de la langue française.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi

Action 37

Prévenir les discriminations dans l'emploi et l'insertion

En partenariat avec la Métropole et la Ville de Villeurbanne, un plan de prévention et de lutte contre les discriminations dans l'emploi et l'insertion sera élaboré. Des actions de formation-action, des expérimentations nouvelles, des temps de sensibilisation et d'échange de bonnes pratiques autour des méthodes de recrutement sans discrimination, seront proposés aux professionnels de l'emploi et de l'insertion, ainsi qu'aux entreprises.

Action 38

Expérimenter la mise en place de contrats d'apprentissage pour les mineur.es non accompagné.es au sein de la Ville

L'accès à une formation est un critère fondamental dans la régularisation de la situation administrative des mineur.es isolé.es étranger.es lors de leur passage à la majorité. La Ville de Lyon souhaite expérimenter l'embauche de jeunes mineur.es étranger.es pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, en leur proposant des stages et des apprentissages dans le cadre d'une formation professionnalisante.

Action 39

Soutenir les associations oeuvrant dans l'accès à l'emploi des personnes migrantes

La Ville soutient plusieurs associations qui accompagnent les personnes migrantes dans la recherche d'un emploi par la mobilisation d'entreprises partenaires, l'accompagnement dans une formation qualifiante, l'organisation d'ateliers individuels ou collectifs qui aident à la recherche d'emploi et à la préparation d'un entretien. Cette action est un axe majeur du Contrat territorial d'accueil et d'intégration signé en octobre 2022.

ENJEU 5

Vivre en famille

La situation migratoire peut être associée à des besoins spécifiques pour les familles. La précarité sociale et matérielle a un impact sur la vie familiale, sur la parentalité et sur la structuration des liens intrafamiliaux. L'accueil et l'éducation des enfants se fait dans un contexte normatif, linguistique et culturel différent de celui connu par le ou les parents. A ce manque de repères, s'ajoutent l'éloignement des autres proches, des familles séparées parfois pour longtemps, et l'isolement. Les difficultés d'accès à des modes de garde des jeunes enfants peuvent entraver le déblocage d'autres freins dans les parcours des parents (accès à l'emploi et à la formation notamment).

C'est à partir de ses espaces-ressources sur le terrain et en mairies d'arrondissement que la Ville souhaite soutenir les familles en situation de migration, en renforçant la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Accompagner les familles migrantes en prenant en compte les besoins spécifiques

Action 40

Faciliter le repérage des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP)

Les LAEP, qui accueillent les familles avec des jeunes enfants de manière inconditionnelle, jouent un rôle important dans l'accompagnement de la parentalité et représentent un espace de sortie de l'isolement pour certains parents. Ils ne sont pas assez connus et repérés par les familles en situation de migration, d'où l'importance de mieux communiquer sur leur rôle auprès des acteurs du territoire et auprès des familles concernées.

Action 41

Faciliter l'orientation vers les Points Accueil Information Petite Enfance (PAIPE) en mairies d'arrondissement

Le repérage de ces lieux-ressources est une condition-clé pour permettre aux familles d'avoir toutes les informations utiles sur l'accueil de la petite enfance, les aides et accompagnements possibles, et pour repérer les situations d'urgence.

Action 42

Poursuivre le repérage des besoins des enfants en situation de précarité

Le suivi médico-social, réalisé dans les écoles par le service municipal de médecine scolaire, permet de repérer des situations complexes liées à des conditions de vie précaires. Le lien qui est fait entre ces situations, les intervenant.es sociaux.les scolaires et le CCAS, permet aux familles d'être suivies et informées des droits sociaux dont elles peuvent bénéficier.

Action 43

Maintenir et soutenir les lieux de sociabilité des parents

Les centres sociaux et les lieux d'accueil parents, présents dans une trentaine d'écoles de la Ville de Lyon, sont autant d'espaces ressources soutenus par la Ville, qui permettent la rencontre, l'échange et de rompre l'isolement.

ENJEU 6

Être en relation aux autres, s'exprimer, contribuer à la vie citoyenne

Dans un parcours de migration, l'accès à la culture et au sport constitue un moment de répit, un espace de respiration, d'évasion, de partage et de rencontre. Il apporte du bien-être, permet la création de liens avec d'autres personnes et offre la possibilité de s'exprimer, à travers la pratique artistique notamment.

La Ville peut agir pour favoriser la participation des personnes en situation de migration à la vie culturelle, artistique et sportive locale, en s'appuyant sur les lieux culturels de proximité - en priorité les bibliothèques et médiathèques -, et en favorisant les passerelles vers les centres sociaux et les associations d'éducation populaire ou en collaborant avec les clubs sportifs du territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Faciliter la pratique sportive et culturelle

Action 44

Proposer un "kit de bienvenue" pour les nouveaux.elles arrivant.es

Pour ceux et celles qui arrivent sur le territoire de Lyon, la Ville mettra à disposition un "kit de bienvenue", qui pourrait comprendre une présentation de l'offre municipale culturelle et sportive, ainsi qu'une entrée gratuite pour un musée ou une animation sportive par exemple. L'objectif serait à la fois d'informer les personnes sur l'offre existante tout en les incitant à découvrir les lieux de culture ou de sport.

Action 45

Poursuivre le développement des animations sur l'espace public

Parce qu'ils sont gratuits et accessibles sans condition, la Ville continuera de soutenir et de développer les événements, activités et spectacles de rue. Ces moments sont aussi des opportunités et des passerelles vers d'autres lieux de sociabilité et de pratique artistique.

Action 46

Soutenir la participation des personnes migrantes aux actions culturelles et sportives

La Ville portera une attention à la pratique artistique des personnes migrantes en les associant à la co-construction d'actions culturelles, par des démarches d'aller-vers, via notamment les conseils de quartier.

L'accès des personnes migrantes aux activités proposées par des clubs ou des associations sportives sera encouragé, notamment par l'organisation de temps de sensibilisation des acteurs du sport sur le sujet. La Ville continuera par ailleurs de distribuer des places de matchs et de tournois sportifs (foot, rugby, basket) aux associations qui accompagnent les personnes migrantes.

Action 47

Rendre accessible la Carte Culture aux personnes quel que soit leur statut administratif

La carte culture gratuite requiert aujourd'hui la présentation d'un avis de non-imposition, ce qui n'est pas possible pour les personnes sans titre ou dont la situation administrative n'est pas résolue. L'extension de la gratuité de la Carte Culture - sur présentation d'un autre document - sera étudiée afin de contribuer à l'effectivité des droits culturels de chacune et chacun.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Promouvoir une citoyenneté locale

Action 48

Créer un Conseil Consultatif des Résident.es Etranger.es

Ce conseil (dont l'intitulé pourrait changer) aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne des personnes étrangères - dépourvues du droit de vote - en leur permettant d'avoir un espace de représentation, de s'exprimer directement, d'émettre des idées et de faire des propositions sur leurs besoins et problématiques spécifiques. Cette instance sera en lien avec d'autres dispositifs de démocratie ouverte.

Action 49

Créer une carte de citoyenneté de résidence

La carte de citoyenneté de résidence (intitulé provisoire) vise à reconnaître la présence des personnes sur un territoire, quelle que soit leur situation, leur statut ou leur titre. Ouverte à toute personne résidant à Lyon, elle témoigne d'un ancrage et d'un attachement au territoire et vise à valoriser l'engagement des personnes. Elle peut aider dans les démarches administratives et faciliter l'accès à certains services municipaux.

Action 50

Faciliter la participation des personnes migrantes dans les dispositifs de démocratie ouverte

Au-delà de l'espace spécifique du Conseil des Résident.es Étranger.es, la participation des personnes migrantes sera encouragée au sein des espaces existants : assemblée citoyenne, conseils citoyens, conseil de quartier, conseils des parents, conseils des enfants, etc. Cela implique une réflexion à la fois pour mieux informer sur ces espaces, et pour créer les conditions de cette participation en matière d'accessibilité, de fonctionnement, de modes d'animation et de prise de parole.



Imprimé sur du papier 100% recyclé